

Le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale et de l'insertion, a mis en place le TAJ, un dispositif en faveur de l'accompagnement des jeunes en difficulté. Activé dans le cadre d'un Pack Jeune Rénové, ce dispositif est un levier renforcé d'accompagnement des Réunionnais vers une insertion professionnelle durable, avec pour objectif de soutenir le démarrage d'activité économique.

LANCEMENT

Le 30 mai 2016.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un dispositif d'aide pour encourager plus fortement l'initiative économique des jeunes. Un exemple de solidarité économique au service du développement du territoire et de l'épanouissement humain.

POURQUOI ?

Redonner confiance à la jeunesse en l'aidant à construire son parcours de vie et en lui donnant les fonds pour mener à bien son projet. Le contexte économique et social difficile

n'épargne personne à La Réunion. Mais avec un taux de chômage avoisinant les 60 %, les jeunes Réunionnais sont particulièrement affectés par cette situation.

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Jeunes âgés de 20 à 30 ans, en difficulté d'insertion professionnelle et ayant pour projet la création de leur propre emploi au travers d'une reprise ou création d'activité, sans exclure les personnes de plus de 17 ans par dérogation.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le TAJ est une aide financière de 8 000 €



maximum permettant de couvrir les frais liés à la création d'entreprise ou au démarrage du projet. Selon les cas, cette somme pourra agir comme effet de levier ou de garantie auprès d'autres financeurs (crédit bancaire, prêt d'honneur, microcrédit,...) afin d'obtenir un niveau de capitalisation suffisant au lancement de son activité. Elle est attribuée après signature d'un Contrat d'Accompagnement au Projet d'Entreprise (CAPE) conclu avec une couveuse du territoire ou une structure membre du Réseau « Points Chances », pour les jeunes les plus autonomes (jeune diplômé, dont le projet est défini et le business plan établi). Ce versement est adossé à un accompagnement renforcé par l'un des membres du réseau Points Chance pour le montage du dossier.

QUELLE EST SA MISE EN ŒUVRE ?

Montage du dossier :

- ◆ montage et instruction du dossier par un des partenaires techniques du Réseau Points Chances * ;
- ◆ examen de la viabilité économique du projet en commission technique ;
- ◆ instruction technique, suivi, élaboration de l'arrêté attributif, notification décision et versement, réalisés par la DDIAE.

* Ce réseau, animé et financé en partie par le Département et le Fonds Social Européen, se compose actuellement des structures suivantes : BGE, Couveruse Reus.it, Initiative Réunion Entreprendre, ADIE, AD2R, Energies Alternatives Réunion, ainsi que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre

d'Agriculture et la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

COMMENT SE PASSE LE VERSEMENT DU TAJ ?

Après examen du dossier par une commission technique et notification de la décision définitive de la Collectivité, l'aide est versée en deux fois : une première avance de 70 % au démarrage de l'activité et le solde sur présentation des pièces justificatives des dépenses effectives, réalisées dans le cadre de la création.

Cette somme est cumulable avec les dispositifs de droit commun tels que PIJ (Projet Initiative Jeune) ou CAP CRÉATION pour les bénéficiaires du RSA socle. En complément de l'aide départementale les bénéficiaires pourront souscrire un contrat de suivi post création auprès d'une structure agréée par le Département (ex : la Boutique de Gestion, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, des experts-comptables,...).

LES INFORMATIONS ?

N° Vert 0 801 801 000

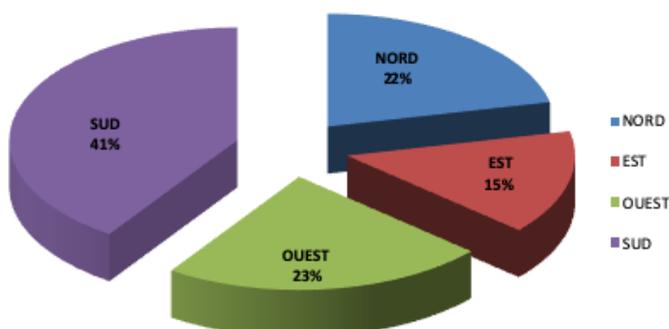
QUEL EST LE BILAN DEPUIS SA MISE EN PLACE ?

Depuis 2016 : 999 jeunes porteurs de projets en insertion dans la création de leur propre emploi, en leur accordant une aide moyenne de 7 876 € par projet.

Montant total d'engagement de la Collectivité : + de 7,8 M d'€

Répartition géographique :

REPARTITION PAR MICRO-REGION DES ENTREPRISES IMPLANTEES

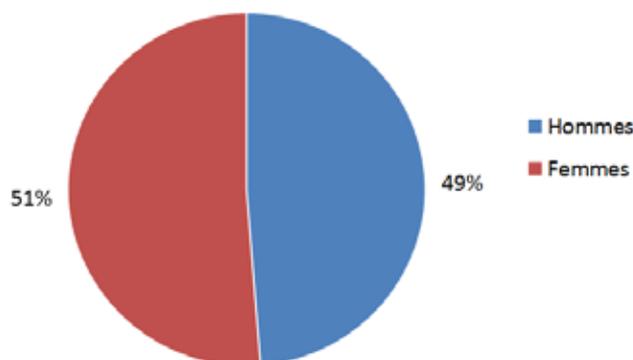




Principaux secteurs d'activité :

Secteurs d'activités des entreprises créées	
Activités récréatives/loisirs	4
Agriculture	5
Art	8
Artisanat	36
Arts du spectacle /bien être	1
Bâtiment	60
Commerce	182
Esthétique	18
Fabrication-Transformation	6
Fruit et légumes	2
Garagiste/assimilés	21
Garde d'enfants	71
Hôtellerie/restauration/restauration rapide	163
Service	421
Transport	1
Total	999

Répartition par sexe : alors qu'au niveau national, les femmes représentent en moyenne 30 % des chefs d'entreprise, elles représentent 49 % des porteurs de projets bénéficiaires du TAJ.



PROGRAMME JOURNÉE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Rencontre Départementale sur le Tremplin pour l'Activité des Jeunes (TAJ) - 3^e édition

- ◆ Rencontre d'information des jeunes sur les dispositifs d'aide à la création d'entreprises (Aides du Pôle Emploi, l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets, le financement, le suivi post-crédation)

- ◆ Présentation du TAJ (dispositif et bilan)
- ◆ Témoignages sur leurs parcours de créateur de deux bénéficiaires du TAJ
- ◆ Signature de la Charte d'engagement des structures membres du Réseau Points Chances (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, Boutique de Gestion, Couveuse REUS. IT, COOP UNION, Initiative Réunion Entreprendre, ADIE, AD2R)